

Règlement du concours - **Soyez branché!**

1. Organisateur

Ce concours est organisé par La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc (ci-après « La Capitale »).

2. Durée du concours

Le concours débute le 1^{er} mars et se termine le 31 décembre 2017 à 23h59 (HNE).

3. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au concours, une personne doit :

- avoir atteint l'âge de la majorité conformément à la législation de la province ou du territoire de sa résidence;
- être résident d'une province ou d'un territoire au Canada;
- être un adhérent à un groupe d'assurance collective de La Capitale dûment inscrit au dossier d'assurance collective en ligne de l'Espace client de La Capitale.

4. Comment participer

Pour participer au concours, une personne admissible doit être déjà inscrite ou s'inscrire au dossier d'assurance collective en ligne de l'Espace client de La Capitale. Elle peut s'inscrire en utilisant le site sécurisé Espace client de lacapitale.com ou en se rendant au : www.lacapitale.com/espaceclient.

À compter du moment où une personne est inscrite au dossier d'assurance collective en ligne de l'Espace client de La Capitale, elle est automatiquement admissible au tirage qui aura lieu le 10 janvier 2018 à 16 heures (HNE). Une seule participation par adhérent.

5. Prix offert

Le prix offert est une (1) surface Microsoft pro 4, 128Go/Intel Core m3 – 4Go RAM d'une valeur de 999 \$ (devises canadiennes (CA) et avant taxes). Si le coût d'achat du modèle de base de la surface Microsoft pro 4, 128Go/Intel Core m3 – 4Go RAM s'avère supérieur à 999\$ (CA et avant taxes), la valeur du prix offert se limite alors au coût d'achat surface Microsoft pro 4, 128Go/Intel Core m3 – 4Go RAM au prix le plus bas (CA et avant taxes) parmi tous les modèles offerts par Microsoft.

6. Tirage

Le tirage est effectué au hasard parmi toutes les participations admissibles. Le tirage aura lieu le 10 janvier 2018 à 16 heures (HNE) au bureau de La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc situé au 625, rue Jacques-Parizeau, Québec, Québec, G1R 2G5.

7. Pour gagner

La personne dont le nom a été tiré sera contactée par téléphone par un représentant de La Capitale. Le représentant de La Capitale tentera de communiquer avec la personne dont le nom a été tiré deux fois. La personne dont le nom a été tiré doit contacter La Capitale par téléphone dans les 30 jours suivant la date du tirage à défaut de quoi il perdra son droit au prix et un nouveau gagnant pourra être désigné.

Si la personne dont le nom est tiré n'est pas admissible, La Capitale se réserve le droit de remettre le prix en jeu parmi les autres participants admissibles.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées dans ce règlement ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié et un nouveau tirage au sort sera effectué conformément au présent règlement, jusqu'à ce qu'un participant admissible soit sélectionné et déclaré gagnant. Si aucun participant n'est déclaré gagnant dans les soixante (60) jours suivant le tirage original, La Capitale aura le droit d'annuler le prix.

La personne dont le nom est tiré et qui est admissible au concours, conformément au présent règlement, devra répondre correctement, sans aide et dans un temps limité, à une question d'habileté, laquelle lui sera posée par un représentant de La Capitale lors d'une entrevue téléphonique convenue à l'avance. Si elle ne répond pas correctement, elle sera exclue du concours.

Toutes les décisions prises par les représentants de La Capitale sont finales et sans appel. Pour avoir droit au prix, la personne gagnante doit :

- a. se conformer au présent règlement et continuer de s'y conformer, et
- b. signer le formulaire standard d'exonération de responsabilité.

Ce formulaire contient également un consentement stipulant que les noms, adresse et/ou photographies de la personne gagnante puissent être utilisés à des fins publicitaires ou dans toute autre annonce de La Capitale et/ou de ses sociétés affiliées, sans qu'aucune rémunération ni autre compensation ne leur soient versée.

8. Prise de possession du prix

Le prix sera attribué à la personne gagnante en fonction de la disponibilité surface Microsoft pro 4, 128Go/Intel Core m3 – 4Go RAM sur la boutique en ligne canadienne de Microsoft.

9. Exclusions

Sont exclus du concours les employés, mandataires, administrateurs, agents et/ou représentants de La Capitale et de ses sociétés affiliées, ainsi que toutes les personnes domiciliées au même endroit que ceux-ci.

10. Limitations de responsabilité

Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. La Capitale ne sera pas tenu responsable : (i) de toute défaillance du site Web pendant le concours; (ii) de tout

problème ou de toute défectuosité technique lié au réseau ou aux lignes téléphoniques, aux systèmes informatiques, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès, au matériel informatique ou aux logiciels; (iii) de toute défaillance concernant la réception d'une participation ou pour quelque raison que ce soit, y compris, sans restriction, les problèmes techniques ou de congestion sur Internet ou dans n'importe quel site; (iv) de dommages à l'ordinateur ou à tout autre appareil appartenant au participant ou à toute autre personne résultant de la consultation ou du téléchargement de matériel lié au concours; ou (v) d'une combinaison de ces possibilités.

La Capitale n'est pas responsable en cas de modification ou de l'annulation du concours due, et de manière non limitative, au mauvais temps, tempêtes, guerre, soulèvement populaire et insurrection. De même, La Capitale ne peut être tenue responsable des participations perdues, mal acheminées ou en retard, ou de toute défaillance, pour quelque raison que ce soit, qui affecterait la disponibilité ou le bon fonctionnement du site Web ou de toute composante des systèmes et réseaux de télécommunications pendant la durée du présent concours.

11. Conditions générales

- Toute personne qui participe à ce concours accepte de se conformer au règlement du concours.
- Le prix devra être accepté tel quel et ne pourra être transféré à une autre personne, ni remplacé par un autre prix, ni monnayé. Dans le cas où le prix ne pourrait être attribué tel qu'il est décrit pour des raisons qui ne dépendent pas de La Capitale, ce prix sera remplacé par un autre prix d'une valeur équivalente.
- La Capitale se réserve le droit de mettre fin à ce concours si des événements qui échappent à sa volonté l'empêchent de le poursuivre, et ce, sous réserve au Québec de l'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux.
- Toute personne gagnante reconnaît que La Capitale et toutes les personnes engagées dans la tenue de ce concours n'assument aucune responsabilité en cas de blessure, d'accident, de perte ou de tout autre dommage ou inconvénient lié à son prix, y compris, notamment, à l'occasion de son acceptation, de son transport ou de son utilisation. La personne gagnante reconnaît que la seule garantie qui s'applique à son prix est celle du fabricant.
- Pour les résidents du Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- Le règlement du concours peut être consulté sur le site Internet de La Capitale au www.lacapitale.com/concourssoyezbranche ou en faisant la demande à La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc., vice-présidence ventes et marketing, 625, rue Jacques-Parizeau, C. P. 1500, Québec, Québec, G1K 8X9.